

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ZAESSINGUE
SEANCE DU 18 JANVIER 2021

Sur invitation du Maire Roger ZINNIGER en date du 11 janvier 2021, le Conseil Municipal s'est réuni le 18 janvier 2021 à 19 H 30 à la mairie de Zaessingue.

Présents : Roger ZINNIGER, Jean-Marc FREY, Laurence GUERRA, Philippe NAAS, Béatrice PINA, Noémie WINDENBERGER, Nathalie BREI, Valérie KELLER.

Absents excusés : Pascal NAAS, Thierry KIEN, Emmanuel WILHELM

Ordre du jour :

- 1) Adoption du compte-rendu de la séance précédente
- 2) Décès de Loïc RISSER au Mali : Mort pour la France
- 3) Groupement de commandes pour la mise en place d'un guichet unique des autorisations d'urbanisme
- 4) Entretien des routes départementales : convention de répartition des charges
- 5) Maison communale
- 6) Divers
 - dépôt sauvage
 - place de jeux
 - règlement PLU et hauteur de végétaux
 - chemin vers Rantzwiller

M. Jean-Marc FREY est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

POINT 1 – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers. Il est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – DECES DE LOIC RISSER AU MALI : MORT POUR LA FRANCE

Sur proposition du Maire et en accord avec les parents de Loïc, le Conseil Municipal décide de faire inscrire le nom de Loïc RISSER sur le Monument aux Morts de Zaessingue. En effet, Loïc était habitant de Zaessingue depuis sa naissance en 1996, jusqu'à son engagement dans l'Armée en 2018. Il est mort pour la France en opération extérieure au Mali le 2 janvier 2021, à tout juste 24 ans.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires, dans le respect du protocole.

POINT 3 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE DES AUTORISATIONS

Depuis 2017, Saint-Louis Agglomération (SLA) met à disposition de ses communes membres un service commun d'application du droit des sols qui instruit les autorisations d'urbanisme.

Or, de nouvelles obligations réglementaires en matière de dématérialisation du dépôt et de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme doivent s'appliquer aux communes à partir du 1^{er} janvier 2022.

Ces nouvelles obligations justifiant notamment la mise en place d'une solution numérique, sous la forme d'un guichet unique des autorisations d'urbanisme (GNAU), SLA propose la mise en place prochaine d'un groupement de commandes entre l'agglomération et les communes membres intéressées par l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance dudit guichet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe d'un groupement de commandes entre SLA et la commune pour l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU)
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes

- Désigne SLA comme coordonnateur du groupement de commandes, chargé non seulement de la passation et de la signature du marché, mais aussi de son exécution administrative et financière (groupement dit « d'intégration totale ») pour le compte des communes membres du groupement
- Autorise le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Il est précisé que dans le cadre de la convention, SLA exécutera gratuitement l'ensemble des missions définies.

POINT 4 - ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES

Dans le but de définir les modalités de répartition des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux situés dans l'emprise des routes départementales (RD) en traversée d'agglomération, l'agence routière du Département propose de signer une convention avec la commune.

Celle-ci définit clairement l'entretien à la charge de la commune et celui à la charge du département, selon le modèle de convention joint à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et tout autre document y afférent.

POINT 5 - MAISON COMMUNALE

Le Maire fait le point sur les travaux réalisés en propre régie dans la maison communale. Un logement F3 de 90 m² a été créé dans cette maison.

Afin de le mettre en location rapidement, et considérant que ce logement bénéficie d'un jardin et d'une cour, le Conseil Municipal doit fixer un montant pour le loyer mensuel.

Cette question sera remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Le Maire réalisera quelques photos, afin de présenter le logement aux conseillers.

POINT 6 - DIVERS

6.1 DEPOT SAUVAGE

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un nouveau dépôt sauvage découvert dans le chemin de Jettingen : réfrigérateur, lecteur DVD et autres.....

La Brigade Verte a dressé le constat, mais aucune preuve n'a été trouvée. Le service technique procédera à l'enlèvement des débris.

6.2 PLACE DE JEUX

L'Association Sport et Loisir de Zaessingue-Wahlbach propose d'entretenir la petite place de jeux située à côté de l'école. Le Conseil Municipal accepte volontiers. Le Maire recevra en mairie le Président de l'ASL pour en discuter.

6.3 REGLEMENT DU PLU ET HAUTEUR DES VEGETAUX

Mme Nathalie BREI demande à ce que le règlement du lotissement soit publié pour rappel dans le prochain bulletin municipal, ainsi que la hauteur maximale autorisée pour les haies de végétaux.

6.4 CHEMIN VERS RANTZWILLER

Mme Béatrice PINA appelle l'attention du Conseil Municipal au sujet du chemin vers Rantzwiler qui se détériore de plus en plus. De grandes ornières se forment de part et d'autre de ce chemin.

Séance levée à 20 h 30

Le Maire :

Roger ZINNIGER

Tableau des signatures
pour l'approbation du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de ZAESSINGUE - Séance du 18 janvier 2021

- 1) Adoption du compte-rendu de la séance précédente
- 2) Décès de Loïc RISSER au Mali : Mort pour la France
- 3) Groupement de commandes pour la mise en place d'un guichet unique des autorisations d'urbanisme
- 4) Entretien des routes départementales : convention de répartition des charges
- 5) Maison communale
- 6) Divers
 - dépôt sauvage
 - place de jeux
 - règlement PLU et hauteur de végétaux
 - chemin vers Rantzwiller

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Roger ZINNIGER	Maire		
Jean-Marc FREY	1 ^{er} Adjoint		
Pascal NAAS	2 ^{ème} Adjoint	Absent excusé	
Laurence GUERRA	3 ^{ème} Adjoint		
Philippe NAAS	Conseiller		
Béatrice PINA	Conseillère		
Thierry KIEN	Conseiller	Absent excusé	
Noémie WINDENBERGER	Conseillère		
Nathalie BREI	Conseillère		
Valérie KELLER	Conseillère		
Emmanuel WILHELM	Conseiller	Absent excusé	